

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-029

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33

OBJET DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET METROPOLE DANS LE CADRE DU PROJET INTERCOMMUNAL DE MAGIE NOUVELLE ET CIRQUE CONTEMPORAIN « TERRES DE MYSTERE »

La Ville d'Écully a signé en mai 2023 une convention de partenariat pour le projet intercommunal de Festival de magie nouvelle et de cirque contemporain « Terre de mystères ». Ce projet est porté par 5 communes de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Ouest Nord : Écully, Limonest, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont d'Or et Saint-Didier-au-Mont d'or. Il entre dans le cadre du dispositif de soutien de la Métropole à la diffusion du spectacle vivant.

La thématique retenue de cirque et de magie est à la croisée de différents univers.

Porté et accueilli en 2023 par la Commune de Limonest, ce projet se tiendra chaque année alternativement dans une des 5 communes selon ce qui a été stipulé dans la convention.

En 2024, la Commune d'Écully s'est portée volontaire pour recevoir le spectacle phare, porter le dossier administrativement et financièrement au nom des autres communes.

Ce projet, présenté en CTM le 6 février 2024 se décline en 3 parties :

- Un spectacle « phare » qui sera accueilli et porté par Écully pour 2 représentations les 22 et 23 novembre 2024 à l'Espace Écully ;
- Des spectacles satellites dans chacune des 5 communes, adossées à la thématique retenue et inscrits dans nos saisons culturelles propres, en amont du spectacle phare pour en assurer sa promotion, et seront portés financièrement par chaque commune ;
- Une médiation culturelle et un volet éducatif par la mise en place d'ateliers, de résidences d'artistes, de rencontres intergénérationnelles, avec pour public visé : les scolaires et les activités périscolaires, les associations de seniors, les EHPAD. Un dossier de subvention spécifique sera soumis à la Métropole et à la DRAC à ce sujet.

Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses (coût de cession du spectacle phare, communication, VHR, catering, technique, taxes et droit d'auteur) et en recettes (subvention Métropole, participation des communes, billetterie).

— — — —

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commission Culture réunie le 18 mars 2024, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve que la Ville d'Écully soit la structure porteuse administrativement et financièrement du projet Terre de Mystère pour le compte des communes d'Écully, Limonest, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont d'Or, Saint-Didier-au-Mont d'Or ;
- Présente pour le compte du groupement de Communes la demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon pour un montant de 18 100 € sur une dépense prévisionnelle subventionnable de 43 539,54 € ;
- Présente pour le compte du groupement de Communes la demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon pour un montant de 3 000 € ;
- Présente pour le compte du groupement de Communes la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 3 000 € ;
- Appelle auprès des Communes d'Écully, Limonest, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont d'Or, Saint-Didier-au-Mont d'Or leur participation d'un montant de 2 000 € en deux temps :
 - Dès réception du caractère exécutoire de la délibération pour un montant de 1 000 € ;
 - Le solde conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Accusé de réception en préfecture
le 03/04/2024 à 10h40
40403-DELIB-2024-029-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- Dit que les recettes seront encaissées par la Régie dédiée aux spectacles de la Commune de Ecully ;
- Dit qu'un axe analytique dédié sera créé pour présenter aux communes les frais engagés et recettes perçues ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la concrétisation de cette décision ;
- Autorise le paiement d'acomptes jusqu'à 30% pour la réservation des spectacles.

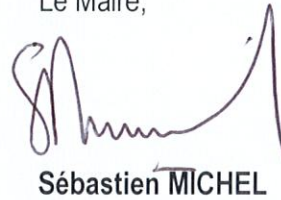
Ainsi délibéré,
A Ecully, le 3 avril 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

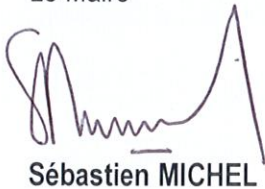
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

12 AVR. 2024



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240403-DELIB-2024-029-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024